

Procès Verbal du Conseil Municipal de Rapale du 26 septembre 2020

Etaient présents MM(Mmes) les conseillers municipaux : Mmes PASQUALINI, FABREGAT, GARATTE M-C, MM SANCIU, TOMASINI Jérémy, FONDACCI de PAOLI G., FONDACCI de PAOLI J-C, GARATTE P., RAFFAELLI.

Etaient absents : MM CASU, BURGER.

Le quorum étant atteint ;

Monsieur FONDACCI DE PAOLI Guy est désigné secrétaire de séance

La séance est ouverte à 16h30 sous la présidence de Jean-Claude FONDACCI DE PAOLI, Maire de la Commune de Rapale.

Ordre du jour :

1. Demande de financement pour l'étude (architecte et proposition technique) concernant l'église paroissiale Sainte Marie :

Mme Tomi, architecte, a fourni un devis de 14.210 € HT pour l'élaboration d'un diagnostic. Les membres du conseil municipal approuvent par 9 voix pour et signent la délibération n°2020-023.

2. Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial (régie) :

Le renouvellement du contrat (20h/hebdomadaire) de Marie-Catherine MURATI pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2020. Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial en vue de faire face à un accroissement temporaire d'activité. (Délibération n°2020-024).

3. Création d'un emploi aidé :

Madame GIANCOLI cesse son activité (fin de contrat), elle sera remplacée par Mme CESARI Agnès qui sera embauchée sur le même type de contrat aidé subventionné à 60 %. Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents la création d'un poste d'employé polyvalent en restauration dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences à 35h hebdomadaire pour 12 mois à compter du 1^{er} novembre 2020. (Délibération n°2020-025).

4. PLU présentation par l'atelier Pellegrini en charge de l'étude :

L'atelier Pellegrini représenté par Mme Pellegrini, nous présente le projet d'élaboration du PLU achevé.

5. Recensement de la population 2021 : désignation du coordonnateur communal et de l'agent recenseur :

Il nous faut désigner dans le cadre du recensement de la population 2021, un coordonnateur et agent recenseur afin de mettre en place ce travail. Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres concernant la désignation du coordonnateur d'enquête et le recrutement d'un agent recenseur pour le recensement 2021. (Délibération n°2020-026).

6. Reformation de la délibération mettant en place la CAO :

Après remarque des services de la Préfecture, nous délibérons à nouveau concernant la mise en place de la CAO. Cette délibération n°2020-027 annule et remplace la délibération n°2020-003 du 14 juin 2020. Elle fait apparaître après présentation de la liste et vote à l'unanimité des membres présents :
Les membres titulaires : FABREGAT Emmanuelle, RAFFAELLI Dominique, PASQUALINI Marie-Ange.
Les membres suppléants : GARATTE Pierre, FONDACCI DE PAOLI Guy, CASU Dominique.

7. Questions diverses

Il a été demandé au conseil municipal de bien vouloir augmenter l'ordre du jour en incluant deux nouvelles délibérations concernant :

Le refus de transfert de la compétence « élaboration des documents d'urbanisme » à la communauté des communes du Nebbiu-Conca d'Oru. Les membres du conseil municipal approuvent par 9 voix pour et signent la délibération n°2020-028.

Le refus de transfert de compétence « eau et assainissement » à la communauté de communes du Nebbiu-Conca d'Oru. Les membres du conseil municipal approuvent par 9 voix pour et signent la délibération n°2020-029.

Fin de séance à 18h00